



# Le point Actu ACM Bio



## Le CMV chez la femme enceinte

Chaque année, on observe environ **300 infections materno-fœtales par le CMV**. La moitié aboutissent à une interruption de grossesse du fait des séquelles graves sur le développement nerveux du fœtus.

Plus une primo infection au CMV a lieu tôt en début de grossesse, moins le risque de transmission au fœtus est élevé. Toutefois, si cette transmission a lieu, **les conséquences sont très graves** : mort in utero, malformations majeures...

**Il faut savoir qu'1% des femmes non immunisées vont présenter une primo infection au CMV durant leur grossesse.**

Lorsqu'une patiente présente une sérologie CMV positive en cours de grossesse, vous pouvez **demandeur l'avidité des IgG sur un ancien sérum stocké par le laboratoire**. En effet, cette analyse va permettre d'évaluer l'ancienneté de l'infection.

En revanche, si une femme a déjà été infectée au CMV, il faut garder à l'esprit que son immunité n'est pas protectrice. Elle pourra donc être réinfectée. Les risques seront alors les mêmes que pour une primo infection. Toutefois, nous ne disposons pas d'outil fiable pour détecter ces infections secondaires.



**Une sérologie CMV doit être systématique en cas de grossesse. En seconde intention, nous vous conseillons de demander une avidité des IgG afin de voir s'il s'agit d'une primo infection.**

Pour finir, **2/3 des patientes présentant une grossesse n'étant pas immunisées**, vous pouvez leur prodiguer des **conseils de prévention** pour se prémunir de l'infection, et notamment pour celles étant en contact avec de jeunes enfants car leurs sécrétions contiennent beaucoup de virus.

<https://podcast.ausha.co/biomedicalementvotre/cm-v-chez-la-femme-enceinte-quel-s-examen-s-biologique-s>



**LEADER EUROPÉEN**  
DU DIAGNOSTIC MÉDICAL

